

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2012

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 11 mai deux mille douze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

**PARTICIPANTS :** Patrick LENFANT , maire ;  
Alain WIRTH, Michèle VIEL, adjoints  
Isabelle PELLEGRINELLI, Régis HERVE,  
Jocelyne FOURMENTEZ, Jean Claude PONCE

**ABSENTS (excusés):** Brigitte PERDEREAU (pouvoir à Isabelle PELLEGRINELLI)  
Martine OLIVIER (pouvoir à Michèle VIEL)

Régis HERVE est élu secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

### 1. TRAVAUX & BÂTIMENTS COMMUNAUX

#### 1.1 Logement communal

L'occupant vient de quitter le logement au dessus de la mairie,  
Nous attendons des éléments quant à la suite de la procédure juridique en cours.

Ceci permet de relancer le projet d'aménagement.  
Nous pouvons ainsi rechercher un maître d'œuvre pour la réalisation du projet.

#### 1.2 Eglise

Des tôles de toiture ont été enlevées par un coup de vent ; le coût des travaux de réparation est estimé à 2.274,40 € TTC. L'assurance est sollicitée.

#### 1.3 Panneaux

*ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 01/04/2011*

Achat de panneaux de signalisation et d'une plaque de rue à la Direction Logistique du Parc Départemental pour un montant de 370,59€ HT soit 443,21€ TTC.  
A ce titre, le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Fonds départemental de Péréquation.

Vote à l'unanimité

## **2. ECOLE**

Une commission a été constituée au niveau du groupement pédagogique pour élaborer avec des architectes, un avant projet de construction de 2 classes dans l'enceinte de l'école à Boissy. La commune reste cependant déterminante dans le choix du projet qui sera retenu, dans le cadre du cahier des charges de l'Education Nationale.

## **3. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX, COMMISSIONS**

Pas d'éléments nouveaux

## **4. QUESTIONS DIVERSES**

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 8 juin 2012

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 22h.  
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.